



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 24

Question écrite n° 63640

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le souhait exprimé par le président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais afin que les élus régionaux bénéficient de toutes les informations sur l'état actuel du projet d'autoroute A 24. Il lui rappelle, notamment, que le précédent président du conseil régional avait demandé aux services de l'équipement, dès 1998, un rapport qui, trois années plus tard, n'a pas encore été remis aux élus régionaux. Partageant la conviction du président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais qui invite l'Etat à « sortir de sa léthargie », il souhaite donc que la région Nord - Pas-de-Calais soit enfin dotée d'une seconde autoroute, puisque des réserves foncières existent le long du parcours potentiel depuis trente années et que l'autoroute A 1 est saturée, donnant lieu sans cesse à des accidents de plus en plus graves et à des embouteillages tout aussi pénalisants pour une région qui est au coeur de l'Europe.

Texte de la réponse

Par sa position géographique, le département du Pas-de-Calais est un lieu de passage privilégié pour les flux internationaux de marchandises et de voyageurs, ce qui constitue une opportunité de développement économique, mais crée, par ailleurs, des problèmes de fluidité et de sécurité du trafic. L'axe multimodal Paris-Lille-Europe du Nord accueille des services de transports très diversifiés de voyageurs et de marchandises à courte, moyenne et longue distances. Pour assurer la gestion des trafics, dont l'importance pose des problèmes de fluidité, les schémas de services collectifs de transport, adoptés par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 9 juillet dernier, retiennent pour cet axe l'inscription d'un certain nombre de mesures dont l'une consiste à « permettre la réalisation d'une autoroute entre Amiens et la Belgique en privilégiant chaque fois que possible l'aménagement des routes nationales existantes, afin de soulager l'axe autoroutier A 1 d'une partie de son trafic vers l'Île-de-France et l'Ouest, en fonction des perspectives d'évolution du trafic ». Le Gouvernement devrait approuver par décret, avant la fin de l'année, ces schémas de services. Une concertation réunissant les élus, l'ensemble des collectivités concernées ainsi que les milieux socioprofessionnels et associatifs et l'ensemble des citoyens sera lancée immédiatement après l'approbation du décret sur les différents scénarios d'aménagement envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63640

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3924

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6791